



LE CONCEPT DE L'OMBUDSMAN

Les organes de contrôle parlementaire tels que les institutions d'ombudsman font partie intégrante de la réalité constitutionnelle. Ils jouent un rôle important dans la promotion et la protection de la primauté de la loi, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.

Le concept d'ombudsman s'est avéré être hautement flexible, tout en restant fidèle aux principes fondamentaux qui lui sont rattachés, à savoir l'**indépendance**, l'**objectivité** et l'**équité**, et en visant à répondre à des normes universelles telles que les **Principes de Venise**.

Les institutions d'ombudsman examinent les plaintes individuelles et corrigent les injustices causées par la mauvaise administration. Elles améliorent les services publics en veillant à ce que les dysfonctionnements systémiques soient recensés et en renforçant la transparence des actions des gouvernements et la responsabilité de leur administration.

De nombreuses institutions d'ombudsman assument des mandats allant au-delà de la fonction traditionnelle. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans la protection et la promotion des droits de l'homme et la prévention de la torture, et étendent leur mission à des domaines tels que la lutte contre la corruption, la lutte contre la discrimination et la liberté d'information.

Les institutions d'ombudsman contribuent grandement à garantir à tout individu l'accès à la justice, de même que le développement et le maintien d'une démocratie transparente et responsable.

L'IIO EN QUELQUES MOTS

- **Représentation internationale** à travers plus de 200 institutions membres réparties dans 100 pays
- **Coopération** avec des organismes internationaux partenaires
- **Renforcement des capacités** grâce à la formation, à l'échange d'expertise et au partage du savoir
- Financement direct de projets par le biais d'un **programme régional de subventions**
- Soutien aux **ombudsman confrontés à des menaces** et aux collègues travaillant dans des conditions difficiles
- Accès aux publications et aux **études** de l'IIO sur le site Web de l'organisation
- **Expertise** dans le domaine de la bonne gouvernance et de la primauté de la loi

CONTACT

Secrétariat général de l'IIO
Singerstrasse 17
1015 Vienne, Autriche
Tél: +43 / 1 / 512 93 88
Email: ioi@volksanwaltschaft.gv.at
Web: www.theioi.org



METTRE EN CONTACT
LES OMBUDSMANS À
L'ÉCHELLE MONDIALE

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

L'Institut International de l'Ombudsman (IIO) a été créé en 1978. C'est la seule organisation internationale regroupant plus de 200 institutions d'ombudsman à travers le monde et est composée de six Régions : Afrique, Asie, Australasie & Pacifique, Europe, Caraïbes & Amérique latine et Amérique du Nord.

L'engagement de l'IIO envers la promotion du concept de l'ombudsman est diversifié. L'IIO fait connaître les institutions d'ombudsman et encourage leur création là où elles ne sont pas encore présentes. Il favorise l'échange d'informations et aide les membres à renforcer leurs capacités par le biais du partage du savoir et de la formation. Il finance des études et des projets importants et soutient les ombudsman confrontés à des menaces.

Coopérant régulièrement avec les organismes internationaux, l'IIO travaille sur des sujets liés à l'ombudsman et se penche sur des domaines d'intervention qui sont importants pour ses membres.



M. Chris Field, Président de l'IIO et Ombudsman de l'Australie occidentale
Mme Gaby Schwarz, Secrétaire générale de l'IIO et Médiatrice d'Autriche

FORMATION

L'IIO a pris conscience de la nécessité pour ses membres de suivre des programmes de formation et s'efforce de proposer des formations axées sur des domaines d'une importance particulière pour eux.

L'IIO a tissé des liens étroits avec des institutions partenaires de renom, à savoir la Queen Margaret University (QMU) en Écosse, l'Association pour la prévention de la torture (APT), l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) et des institutions membres comme l'Ombudsman de l'Ontario (Canada) ou encore l'Ombudsman de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie).

Les réactions positives des institutions membres démontrent qu'il existe une forte demande pour des formations, et cela encourage l'IIO à élargir davantage son offre à cet égard.

Des formations gratuites sont proposées aux membres de l'IIO, tant au siège de l'organisation à Vienne que dans les Régions. De manière générale, un certain nombre de bourses sont offertes pour faciliter la participation du personnel d'institutions membres ayant des ressources financières limitées.

Soucieux de renforcer la capacité de ses membres et de favoriser l'échange d'expertise entre les ombudsman, l'IIO s'efforce continuellement d'élargir l'éventail des sujets proposés dans son programme de formations et de mettre en place de nouvelles collaborations avec des organismes de formation reconnus.

RECHERCHE

L'IIO cherche à mettre en œuvre des projets de recherche qui permettent de renforcer l'échange de pratiques exemplaires au sein de la communauté internationale des ombudsman.

Ainsi, une série d'études comparatives permet d'avoir accès à des données détaillées sur les institutions d'ombudsman dans les régions de l'IIO. De même, la série sur les pratiques exemplaires a été créée afin d'offrir des documents d'orientation sur des questions qui intéressent la communauté des ombudsman. Tous ces documents sont rédigés par les institutions membres et s'appuient sur leur expérience.

En offrant à ses membres un accès gratuit à ces publications en ligne, l'IIO fait largement connaître le concept d'ombudsman.

SUBVENTIONS REGIONALES

L'IIO accorde régulièrement un financement pour des projets liés aux activités des ombudsman. Le nombre élevé de demandes dans le cadre du programme de subventions régionales montre le besoin d'aides financières directes.

De nombreux projets prometteurs ont reçu un financement jusqu'à présent. On citera, entre autres, un programme de sensibilisation aux droits des femmes au Pakistan, une formation sur la bonne gouvernance en Tanzanie, ou encore l'élaboration d'une trousse de démarrage pour les institutions d'ombudsman.